



COMMUNE DE TARNAC

Liste des délibérations du conseil municipal du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de François BOURROUX, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2023

Présents : C. ALVES, C. BAYLE, F. BOURROUX, S. CHAMPSEIX, P. CHAUVOT, J.J. HOFFNUNG, M. LEOCADIO, F. VIGNE.

Absents : F. ARVIS pouvoir à F. BOURROUX.

Secrétaire de séance : est nommé(e) secrétaire de séance S. CHAMPSEIX

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Liste des délibérations

Vente de bois – Exercice 2023.

Délibération 2023-01

Composition du conseil communautaire suite à l'intégration de Bugeat.

Délibération 2023-02

Démission de M. Christian Bouillier – Election d'un délégué suppléant de la commune au Comité du Syndicat de la Diège.

Délibération 2023-03

Délibérations

Vente de bois – Exercice 2023.

Délibération 2023-01

M. F. VIGNE donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

– CHOISIT la destination des coupes prévues pour l'année 2023 et désignées dans le tableau ci-dessous :

Forêt	Parcelle	Surface (ha)	Coupe	Destination
Forêt communale de Tarnac	17_A	1.93	E2	VENTE
Forêt sectionale de Clupeau à Tarnac	8_B_1	2.5	RE	VENTE
Forêt sectionale de Clupeau à Tarnac	11_B_1	6.16	RE	VENTE
Forêt sectionale d'Orliac à Tarnac	3_B	3.11	RE	VENTE
Forêt sectionale d'Orliac à Tarnac	4_B_1	5.28	RE	VENTE
Forêt sectionale d'Orliac à Tarnac	4_B_2	1.22	RA	VENTE
Forêt sectionale du Treich à Tarnac	20_A	3.28	E1	VENTE

- AUTORISE, dans le cas où les critères de biodiversité e de fertilité du sol le permettent, l'export des menus bois : OUI
- DONNE MANDAT à l'ONF pour fixer en son nom les prix plancher des produits à vendre : OUI
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées ci-dessus.

Composition du conseil communautaire suite à l'intégration de Bugeat.

Délibération 2023-02

L'intégration de Bugeat entraîne une modification de la composition du conseil communautaire. Il est précisé que la composition actée ci-après correspond à la répartition de droit commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 voix pour, 0 contre, 4 abstentions :

- d'acter la nouvelle composition du conseil communautaire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources comme suit :

Chamberet 8 titulaires
Treignac 8 titulaires
Bugeat 4 titulaires
Affieux: 2 titulaires
Tarnac 2 titulaires
Autres communes : 1 titulaire et un suppléant

Démission de M. Christian Bouillier – Election d'un délégué suppléant de la commune au Comité du Syndicat de la Diège.

Délibération 2023-03

Monsieur le Maire expose que, suite à la démission de M. Christian Bouillier, conformément aux articles L5211-6 à L5211-8 du CGCT et aux statuts du Syndicat de la DIEGE, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et d'élire un nouveau délégué suppléant représentant la commune au sein du Comité du Syndicat de la DIEGE.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal élit, à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention : Mme C. ALVES

Affiché en mairie le 31 janvier 2023

Le Maire

François BOURROUX